

M A I R I E
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91
Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 09 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 02 mars 2023

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mmes Sylvie BAZILLE, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Éric INGWILLER

Absents non excusés : Mmes Nadine MEMIN-NICOULLAUD, Sylvie FABA,

Pouvoirs : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON donne pouvoir à M Vincent COISCAUD, M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Vincent BONNIN

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

❧ PROCÈS-VERBAL du 09 mars 2023 ❧

0. Approbation du procès-verbal du 1^{er} mars 2023

Le procès-verbal est lu et accepté par les membres présents du conseil municipal.

1. Informations sur les décisions par le Maire

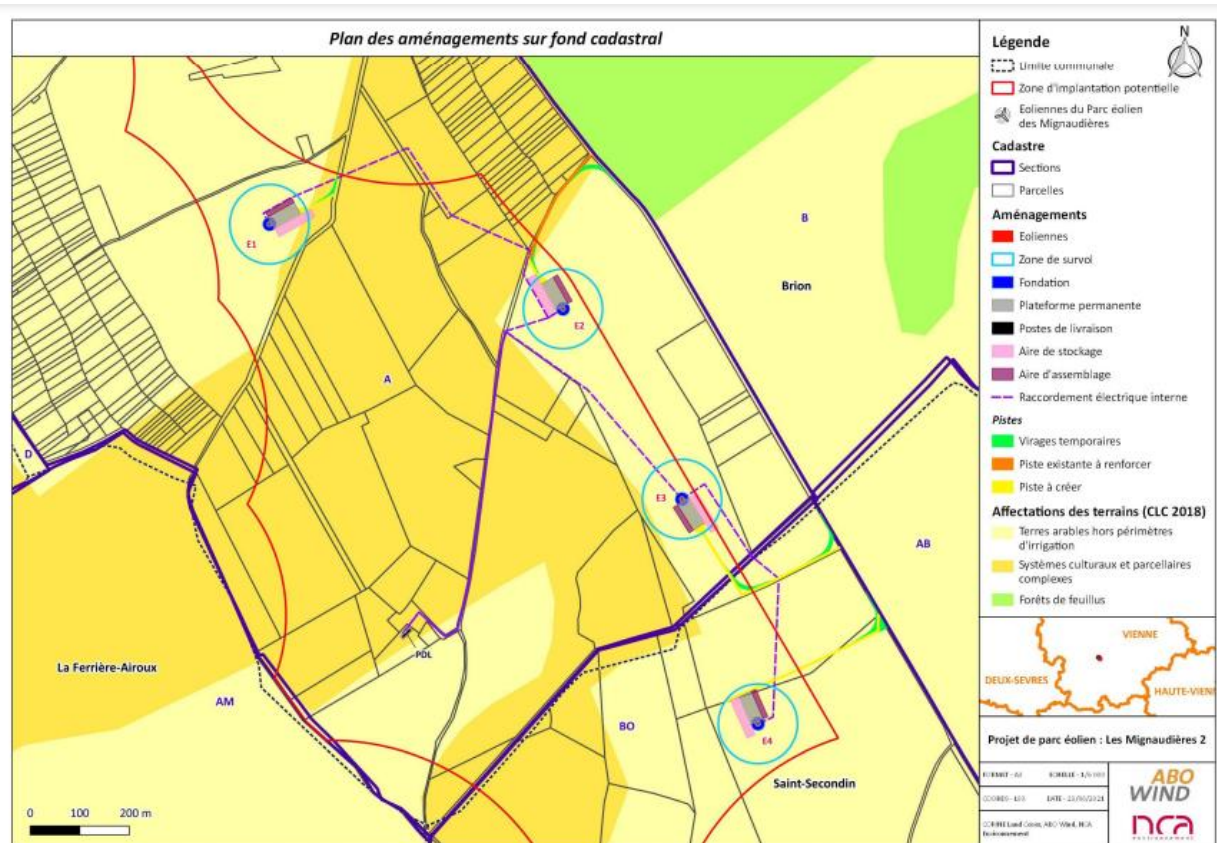
La photocopieuse de l'école est hors service. Une proposition de central copie pour un matériel reconditionné sera validé demain matin pour une installation prévue le lundi 13 mars 2023. Les coûts de copie seront inférieurs à ce qu'on avait précédemment.

2. Énergies renouvelables

2.1. Projet éolien des Mignaudières ABO WIND

Lors du conseil municipal du 19 janvier 2023, Monsieur le Maire a expliqué qu'il y avait un projet (Les Mignaudières II) pour l'installation de 4 éoliennes sur les communes de Brion et Saint-Secondin. L'arrêté 2022-DCPPAT/BE-233 en date du 13 décembre 2022 avait été mis sur le compte rendu.

Ci-dessous le plan de l'implantation des 4 éoliennes. Champagné-Saint-Hilaire est l'une des communes qui est concerné par le rayon d'enquête publique.



Une affiche a été mise en place en mairie afin d'informer les habitants de ce projet. Les membres du conseil municipal sont appelés à donner leur avis sur ce projet avec une délibération.

Vincent Bonnin sort de la séance pour ce vote.

Ainsi, après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal donnent un avis défavorable au projet d'installation de 4 éoliennes dénommé « Les Mignaudières II », par 2 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions :

Par les votes suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Olivier PIN Thomas LHOMMEAU	Gladys SIRE Hugo ROUSSEL Vincent COISCAUD Sylvie BAZILLE	Gilles BOSSEBOEUF Jacky DIDIER Nadine FRANCOIS-DIT-SORTON

2.2. Divers

RAS

3. Budgets principaux Mairie

3.1. Vote des comptes de gestion 2022, comptes administratifs 2022 et budget primitif 2023 du budget principal de la mairie

Ci-dessous l'état de l'endettement annuel de la mairie.

MAIRIE DE CHAMPAGNE ST HILAIRE
Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2023	957 005,70	79 167,18	19 169,55	0,00	(+) 0,00	98 336,73	877 838,53
2024	877 838,53	81 095,79	17 183,00	0,00	(+) 0,00	98 278,79	796 742,74
2025	796 742,74	74 485,99	15 132,64	0,00	(+) 0,00	89 618,63	722 256,75
2026	722 256,75	71 386,66	13 276,10	0,00	(+) 0,00	84 662,76	650 870,09
2027	650 870,09	68 250,13	11 568,46	0,00	(+) 0,00	79 818,59	582 619,96
2028	582 619,96	69 367,27	9 866,89	0,00	(+) 0,00	79 234,16	513 252,69
2029	513 252,69	63 078,09	8 112,65	0,00	(+) 0,00	71 190,74	450 174,60
2030	450 174,60	61 188,42	6 784,63	0,00	(+) 0,00	67 973,05	388 986,18
2031	388 986,18	37 659,16	5 543,30	0,00	(+) 0,00	43 202,46	351 327,02
2032	351 327,02	38 248,57	4 915,72	0,00	(+) 0,00	43 164,29	313 078,45
2033	313 078,45	38 848,49	4 276,48	0,00	(+) 0,00	43 124,97	274 229,96
2034	274 229,96	39 459,30	3 625,44	0,00	(+) 0,00	43 084,74	234 770,66
2035	234 770,66	38 091,68	2 962,30	0,00	(+) 0,00	41 053,98	196 678,98
2036	196 678,98	32 621,55	2 446,76	0,00	(+) 0,00	35 068,31	164 057,43
2037	164 057,43	30 526,80	2 026,97	0,00	(+) 0,00	32 553,77	133 530,63
2038	133 530,63	28 641,33	1 631,98	0,00	(+) 0,00	30 273,31	104 889,30
2039	104 889,30	27 565,73	1 265,54	0,00	(+) 0,00	28 831,27	77 323,57
2040	77 323,57	24 983,32	913,73	0,00	(+) 0,00	25 897,05	52 340,25
2041	52 340,25	22 609,83	592,88	0,00	(+) 0,00	23 202,71	29 730,42
2042	29 730,42	13 467,58	317,51	0,00	(+) 0,00	13 785,09	16 262,84
2043	16 262,84	9 246,42	170,29	0,00	(-) 0,00	9 416,71	7 016,42
2044	7 016,42	7 016,42	46,14	0,00	(+) 0,00	7 062,56	0,00
Sous-total		957 005,71	131 828,96	0,00		1 088 834,67	
Total		957 005,71	131 828,96	0,00		1 088 834,67	

3.1.1. Compte de gestion 2022 - Mairie

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal votent, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3.1.2. Compte administratif 2022 – Mairie

Le compte administratif est présenté par le Maire aux membres du conseil municipal qui votent le compte administratif de l'exercice 2022. Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent ainsi les comptes, à l'unanimité soit 10 voix pour.

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 493 843,37 €
	Réalisé :	562 815,47 €
	Reste à réaliser	224 401,73 €

Recettes	Prévu :	1 493 843,37 €
	Réalisé :	539 844,66 €
	Reste à réaliser	125 899,84 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	875 219,09 €
	Réalisé :	689 006,72 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Recettes	Prévu :	875 219,09 €
	Réalisé :	835 079,86 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 22 970,81 €
Fonctionnement :	146 073,14 €
Résultat global :	123 102,33 €

3.1.3. Affectation des résultats 2022 – Mairie

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 146 073,14 €
- Un excédent reporté de 39 724,86 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 185 798,00 €

- Un excédent d'investissement cumulé de 94 828,56 €
- Un déficit des restes à réaliser de 98 501,89 €

Soit un besoin de financement de : 3 673,33 €

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	3 673,33 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	182 124,67 €

Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT 94 828,56 €

3.1.4. Budget primitif 2023 - Mairie

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 1 020 314,72 € (dont 0,00 € de Reste à Réaliser).



Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 1 041 381,84 € (dont 224 401,73 € de RAR en dépenses et 125 899,84 € de RAR en recettes).

Après en avoir discuté et délibéré avec les membres du conseil municipal, le budget mairie est approuvé par l'unanimité.

4. Projets et Travaux

4.1. Zone des Tilleuls : courrier de la DRAC pour les fouilles archéologiques

Nous avons reçu un courrier de Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRE, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe, le 15 février 2023 concernant la confirmation du projet de fouilles sur la zone des tilleuls pour le projet Ages&Vie.

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Direction régionale des affaires culturelles</p> <p>Le Préfet de région</p>
Service régional de l'archéologie	à
Affaire suivie par :	Mairie de Champagné-Saint-Hilaire
Édouard VEAU Ingénieur d'Étude Mobile : 06.43.17.40.27 Mél : edouard.veau@culture.gouv.fr	1 Place de la mairie 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Références : CP0860522200015-12	À l'attention de M. Gilles Bosseboeuf
	Poitiers, le 15 février 2023
Lettre recommandée avec accusé de réception : 1A 175 290 8694 1	
Objet :	Confirmation de votre projet d'aménagement
Références :	CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE (VIENNE), DETR-DSIL-Projet Age et Vies CP0860522200015 Votre courrier du 12 janvier 2023 Livres V du Code du patrimoine
Monsieur,	
Par votre courrier du 12 janvier 2023 vous me confirmez votre intention de réaliser le projet d'aménagement visé en référence.	
J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 15 février 2023.	
Je dispose d'un délai de trois mois à compter de cette date, pour notifier d'éventuelles prescriptions postérieures au diagnostic en application de l'article R.523-19 du code du patrimoine.	
À défaut de notification dans ce délai, je serai réputée avoir renoncé à émettre de telles prescriptions.	
Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.	
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.	
<p>Pour le Préfet de Région, et par délégation, pour la Directrice régionale des affaires culturelles et par subdélégation, La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe</p> 	
Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRE	

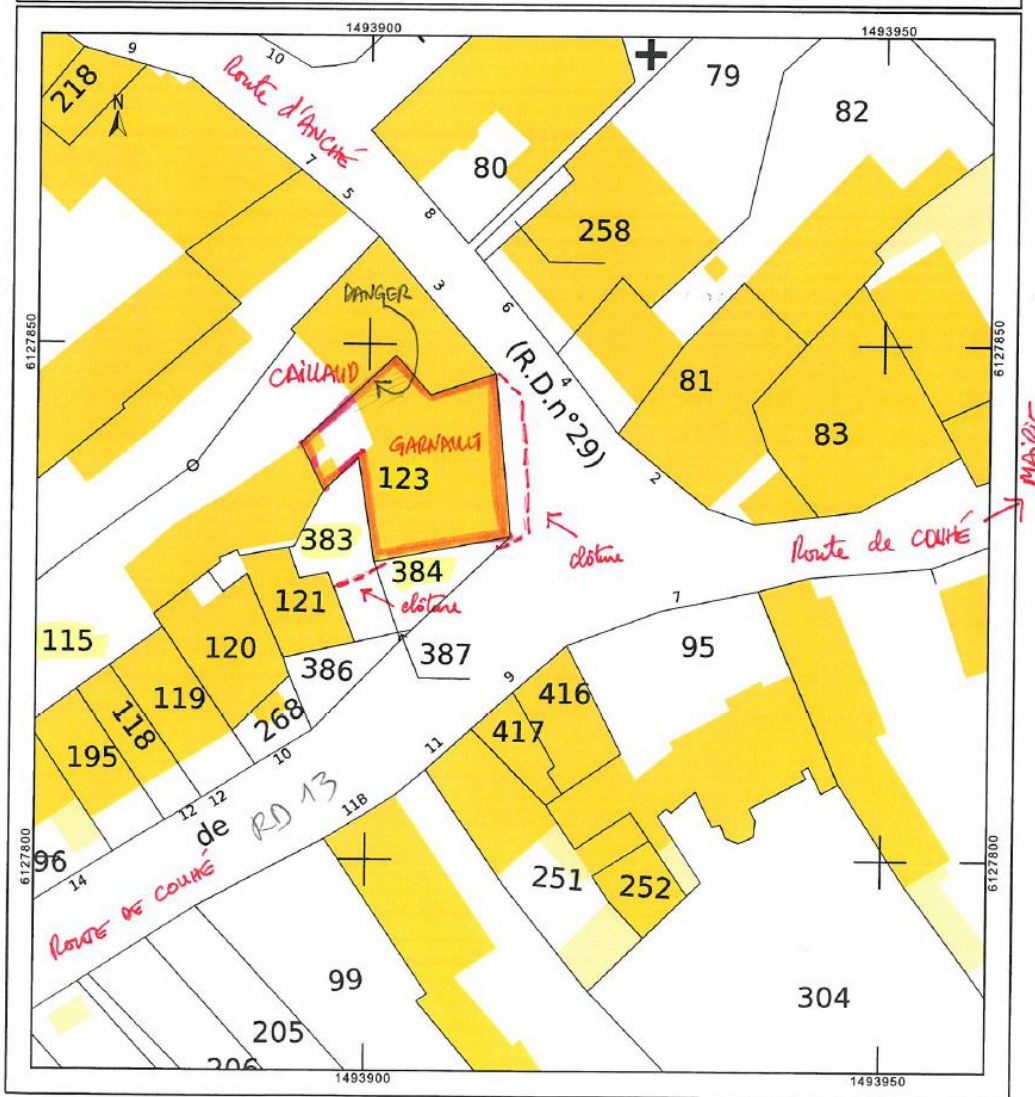
Site de Bordeaux : 54 rue Magendie - CS 41229 - 33074 BORDEAUX Cedex - Téléphone 05 57 95 02 02 - Télécopie 05 57 95 01 25
Site de Limoges : 6 rue Haute de la Comédie - CS 43607 - 87036 LIMOGES Cedex 1 - Téléphone 05 55 45 66 00 - Télécopie 05 55 45 66 01
Site de Poitiers : Hôtel de Rochefort - 102 Grand'Rue - BP 553 - 86020 POITIERS Cedex - Téléphone 05 49 36 30 30 - Télécopie 05 49 88 32 02
<http://www.culture.gouv.fr/Drac-NOUVELLE-AQUITAINE/>

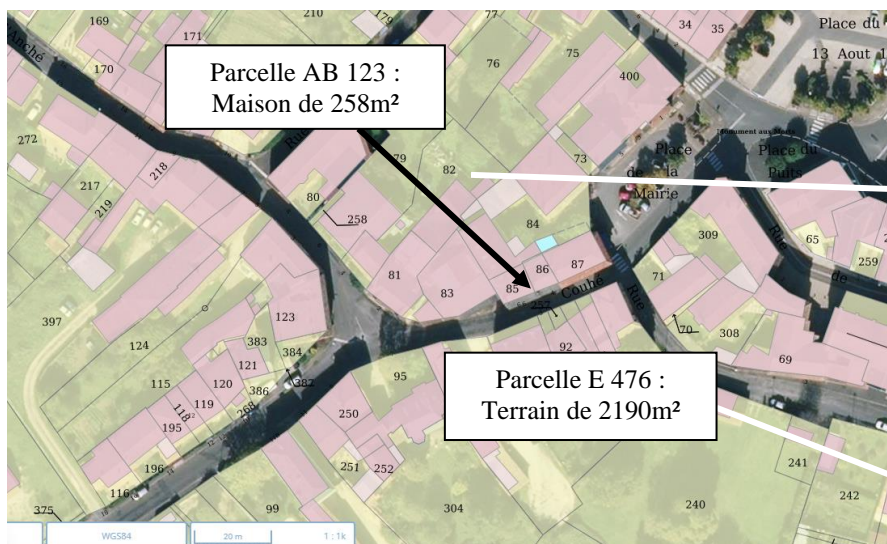
4.2. Maison en danger imminent, 1 route d'Anché, « Maison Garnault » : demande subvention Fonds friche

La maison dite « Garnault », parcelle AB 123, située 1 route d'Anché, est une maison qui appartient à l'état (aux domaines). Monsieur le Maire avait fait un arrêté de danger imminent. Nous avons donc sécurisé ce bâtiment, et la commune de Champagné-Saint-Hilaire va faire l'acquisition de cette maison pour 1 euro symbolique et engager des travaux de démolition et aménager la zone et la route pour sécuriser et faire un espace convivial.

Ci-dessous le plan de situation :

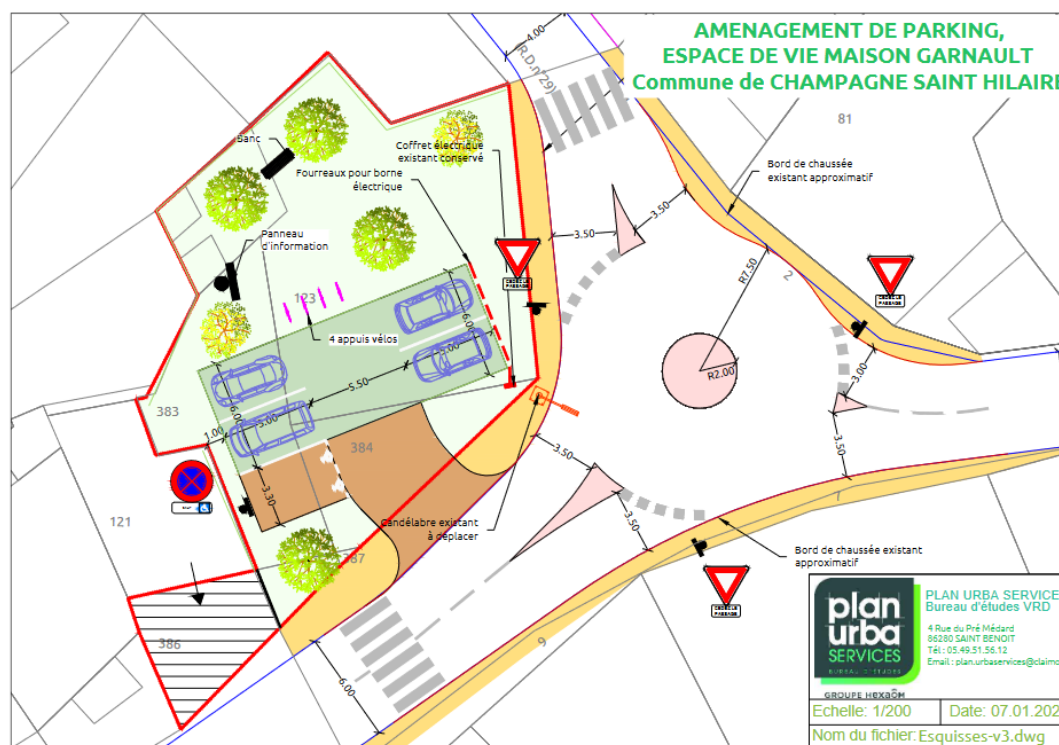
Département : VIENNE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Service Départemental des Impôts Foncier 15, rue de Slovénie CS 60565 86021 86021 POITIERS Cedex tél. 05 49 38 24 24 - fax sdif.vienne@dglfip.finances.gouv.fr
Commune : CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : AB Feuille : 000 AB 01	<i>Annulé par l'expert le 7 mai 2021</i>	
Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500		
Date d'édition : 04/05/2021 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		





Monsieur Benoît BYRSKI, Sous-Préfet de Montmorillon, lors d'un entretien téléphonique du 1^{er} mars 2023, propose d'aider au financement de ce projet de remplacement de la maison après démolition de cette maison par un parking et un espace de verdure, par une subvention fonds friche en complément de la subvention amende de police du Département.

Le plan du projet est le suivant :



Nous avons demandé à refaire le chiffrage qui datait de 2021, voir ci-dessous le nouveau devis :



ETUDES				
DESIGNATION	Prix Unitaires	Unités	Q	TOTAL
ETUDES				
Lévé topographique par géomètre	1 200,0	Fft	1	1 200 €
Etablissement Permis d'aménager et Maîtrise d'Oeuvre extérieur	8 200,0	Fft	1	8 200 €
Coordonnateur S.P.S.	1 500,0	Fft	1	1 500 €
TOTAL HT ETUDES				10 900 €

DEMOLITION MAISON GARNAUT				
DESIGNATION	Prix Unitaires	Unités	Q	TOTAL
Demolition de la maison et reprise des murs des tiers	23 610,8	Fft	1	23 610,80 €
TOTAL HT DEMOLITIONS				23 610,80 €

TRAVAUX VRD				
DESIGNATION	Prix Unitaires	Unités	Q	TOTAL
PRESTATIONS GENERALES				
Installation de chantier, signalisation de chantier et plan de recolement	3 500,0	Fft	1	3 500 €
Constat d'huissier	1 000,0	Fft	1	1 000 €
SOUS DETAIL				4 500 €
TRAVAUX PREPARATOIRES ET DEMOLITIONS				
Arrachage plantations existantes	20,0	m²	30	600 €
Décapage terre végétale et mise en stock provisoire	16,0	m³	25	400 €
Démolition de trottoir	24,0	m²	140	3 360 €
Dépose de bordures existante	14,0	ml	110	1 540 €
Dépose de mobilier urbain et panneaux dans emprise	500,0	Fft	1	500 €
SOUS DETAIL				6 400 €
TERRASSEMENTS				
Terrassement en déblais et évacuation à la décharge	23,0	m³	200	4 600 €
SOUS DETAIL				4 600 €
TRAVAUX EAUX PLUVIALES				
Création d'un regard Avaloir et raccordement sur existant	700,0	u	2	1 400 €
Mise à cote d'ouvrages existants	225,0	u	3	675 €
Reprise Gargouille existante	800,0	Fft	1	800 €
SOUS DETAIL				2 875 €
TRAVAUX ECLAIRAGE - RESEAUX SECS				
Dépose d'un candélabre existant et pose d'un nouveau candélabre	2 800,0	u	1	2 800 €
Fourreau diam. 110 y compris tranchée, grillage avertisseur et remblaiement	23,0	ml	20	460 €
Regard béton avec tampon pour attente borne recharge	400,0	u	1	400 €
SOUS DETAIL				3 660 €
TRAVAUX DE VOIRIE				
Fourniture et pose de bordures de T2-CS1	55,0	ml	110	6 050 €
Fourniture et pose de bordures arasées	30,0	ml	50	1 500 €
Réglage et compactage fond de forme	1,2	m²	300	360 €
Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile	2,0	m²	300	600 €
Couche de fondation en GNT 0/60 ép. 30 cm	48,0	m³	90	4 320 €
Couche de fondation en GNT 0/31.5 ép. 10 cm	58,0	m³	30	1 740 €



TRAVAUX VRD				
DESIGNATION	Prix Unitaires	Unités	Q	TOTAL
Revêtement en béton désactivé pour parking	60,0	m²	60	3 600 €
Revêtement en dalles bétons alvéolées y compris lit de pose et engazonnement	110,0	m²	95	10 450 €
Reprofilage en GNT et préparation trottoir	58,0	m³	20	1 160 €
Revêtement trottoir en béton	55,0	m²	140	7 700 €
Réfection ponctuelle de chaussée du RD	65,0	m²	100	6 500 €
SOUS DETAIL				43 980 €
TRAVAUX DE SIGNALISATION				
Marquage au sol en résine à froid - passage piétons et bande CDP	1 200,0	Fft	1	1 200 €
Marquage au sol place PMR	300,0	Fft	1	300 €
Marquage au sol avec résine pépites	75,0	m²	22	1 650 €
Fourniture et pose panneaux de signalisation	260,0	u	5	1 300 €
Déplacement panneaux de direction	350,0	u	1	350 €
SOUS DETAIL				4 800 €
TRAVAUX MOBILIER URBAIN				
Fourniture et pose de supports vélos	400,0	u	4	1 600 €
Fourniture et pose d'un banc	850,0	u	1	850 €
Fourniture et pose de bornes amovibles en bois	210,0	u	3	630 €
Fourniture et pose d'un panneau d'information Commune	3 500,0	u	1	3 500 €
SOUS DETAIL				6 580 €
AMENAGEMENT PAYSAGERS				
Reprise sur stock et mise en œuvre de terre végétale	15,0	m³	25	375 €
Fourniture et mise en œuvre terre végétale	35,0	m³	60	2 100 €
Plantations d'arbres + tuteurs	300,0	u	6	1 800 €
Plantations de massifs arbustives bas	48,0	m²	25	1 200 €
Préparation et engazonnement	5,2	m²	280	1 456 €
SOUS DETAIL				6 931 €
DIVERS - IMPREVUS				
Travaux divers imprévus 14 000€ (Non compté)		Fft	1	
SOUS DETAIL				
TOTAL HT TRAVAUX VRD				84 326 €

TOTAL HT ETUDES - DEMOLITIONS - TRAVAUX VRD	118 837 €
TVA 20 %	23 767 €
MONTANT TTC BASE	142 604 €

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

II - PLAN DE FINANCEMENT ; Démolition d'une maison dangereuse, Aménagement d'un parking, espace de vic, 1 route d'Anché 86160 Champagné-Saint-Hilaire

Coût de l'opération ²	Montant (€)	Financement	Montant (€)	%	Date de décision de l'octroi de l'aide
Détailler les principaux postes :		Aides publiques ³ :			
• Acquisitions immobilières	118 837 €	• Union européenne	70 000 €	59 %	
• Travaux (voir devis 8/3/2023 plan urba)		• Etat – Fonds friche			
• Matériel (à détailler)		• Etat –	25 000 €	21 %	
• Prestations intellectuelles (à détailler)		• Collectivités locales et leurs groupements : - Région.....			
• Autres (à détailler)		• Départements, amende de police.....			
		• Communes ou groupements de communes.....			
		• Etablissements publics.....			
		• Autres ⁴ ... (à préciser) - Fonds de Solidarité Territoriale, etc...			
		Autofinancement :			
		• Fonds propres.....	23 837 €	20 %	
		• Emprunts ⁴			
		• Crédit-bail.....			
		• Autre ⁴			
A déduire s'il y a lieu :					
• Recettes nettes générées par l'investissement					
Coût total HT.....	118 837 €		118 837 €	100	
TVA.....	23 767 €				
Coût total TTC.....	142 604 €				

Fait à Champagné-Saint-Hilaire; le 8 mars 2023

Gilles BOSSEBOEUF
Maire de Champagné-Saint-Hilaire

² A détailler : lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe.

³ A énumérer : Ministères, Nom des collectivités et des établissements publics dont organismes consulaires, joindre copie des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales, ...)

⁴ A détailler

Sur cette opération, nous récupérons le FCTVA soit 23 678 €, le financement total de la commune sera de 23 926 €.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à faire la demande de subvention « fonds friche » et signer tous les documents concernant ce projet.

5. Personnel**5.1. Labellisation de prévoyance**

Ce point sera vu lors d'un prochain conseil.

5.2. Personnel communal/PEC : recrutement dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle que le contrat PEC au service technique arrivera à échéance le 3 avril 2023 inclus.

Monsieur le Maire exprime un besoin d'un accroissement d'activité pour subvenir à tous les besoins exprimés et propose de prolonger l'agent, qui donne entière satisfaction, à compter du 4 avril 2023 jusqu'au 30 septembre 2023 à hauteur de 23h25 hebdomadaire pour un accroissement temporaire d'activité. Il est possible de proposer ce type de contrat pour une durée maximale d'un an.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- à signer un contrat CDD de 23h25 de travail hebdomadaire à l'agent à compter du 4 avril 2023 jusqu'au 30 septembre 2023,
- et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5.3. Accroissement temporaire d'activité au secrétariat en 35h hebdomadaire jusqu'au 30 avril 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en son article L.332-23 alinéa 1° ;

Considérant l'accroissement temporaire d'activité actuel ;

Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de six semaines allant du 20 mars 2023 au 30 avril 2023.

Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif et chargée d'accueil à temps complet (maximum 35h/semaine). Il devra justifier d'une expérience liée aux logiciels informatiques. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de six semaines allant du 20 mars 2023 au 30 avril 2023 inclus sous les conditions présentées ci-dessus.
- De signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

6. Divers

6.1. École de musique du Civraisien : demande d'aide pour élève habitant la commune

Par un courrier du 23 janvier 2023, Monsieur Daniel PITRE de l'école de musique du civraisien « Crescendo » demande au conseil municipal une aide pour les élèves de son école habitants la commune de Champagné-Saint-Hilaire à hauteur de 100,00€/élève/an. Il y a un élève de concerné, il existe une école de musique communautaire à Gençay, « La Cendille », le Maire prend donc la décision de ne pas apporter d'aide à l'école de musique du civraisien « Crescendo » pour l'année 2023.

6.2. Intramuros : Site Internet de communication

Nous avons reçu un mail de Monsieur Alexis Provost, chargé de communication et des relations publiques au sein de la CCCP concernant l'application mobile « Intramuros ».

Cette application est destinée aux communes du Civraisien en Poitou.

Elle permet aux communes de communiquer plus simplement vers ses administrés via plusieurs fonctionnalités pour informer et alerter efficacement :

- Annuaire des services
- Signalement des problèmes de voirie
- Demande d'urbanisme
- Accès « rénover FACILE »
- Annuaire des associations, des commerces, des lieux de culture, des lieux de santé, scolarité et jeunesse
- Agenda des manifestations
- Listes des actualités

Voici une vidéo de présentation de l'application : <https://www.youtube.com/watch?v=hb9XI8T4Mjo>

L'adhésion à cette application est aux frais de la CCCP.

Une réponse est attendue par retour de mail avant le 31 mars 2023 sur le souhait d'adhérer ou non à l'application « Intramuros ».

Après débat, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adhérer à l'application « Intramuros ».

6.3. Lettre d'engagement : Comité départemental EPGV 86

Nous avons reçu le 25 février 2023 un mail de Madame Julie Leprovost, éducatrice sportive à la Maison des Sports, concernant sa volonté d'organiser des activités estivales au mois de juillet.

Un acte d'engagement a été signé, vous le trouverez ci-dessous.

Le 28 février 2023

Objet : Lettre d'engagement de partenaire pour un projet proposé par
LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE
VOLONTAIRE DE LA VIENNE

Madame, Monsieur,

Nous certifions par la présente que nous, *MAIRIE de CHAMPAGNÉ-SAINTE-HILAIRE* connaissons l'organisation *COMITE DEPARTEMENTAL EPGV 86* qui travaille à POITIERS et avons accepté de nous associer avec elle pour le projet proposé qui a été soumis aux membres de la conférence des financeurs « Mise en place d'un cycle estival d'activités physiques sport santé »

Si la subvention est approuvée, nous convenons de mettre en œuvre le projet en partenariat. Notre rôle consistera spécifiquement à communiquer sur l'action.

Cordialement,

Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Ces séances se dérouleront au niveau du Plan d'eau les lundis de 9h à 10h15 pour la marche nordique et les mercredis de 9h à 10h15 pour une activité de gym.

Vous trouverez ci-dessous le document explicatif envoyé par Madame Julie Leprovost.

Activités estivales juillet 2023



Le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire de la Vienne

Propose des activités physiques en juillet grâce au soutien financier de la

Conférence des financeurs (Le Département de la Vienne, l'ARS et la CNSA)

● Pour le secteur de Champagné Saint Hilaire

Les séances se dérouleront sur la commune de Champagné Saint Hilaire 86160

Lieu de rendez-vous : Au Plan d'eau

Les Lundis de 9h à 10h15 avec une activité de Marche Nordique Sport- Santé

(Achat de bâtons possible auprès de l'animatrice)

Les Mercredis de 9h à 10h15 avec une activité de Gym Oxygène

(Renforcement musculaire adapté, travail cardio-respiratoire ...)

5.00

S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

Pour tout renseignement et inscription : Julie 06.50.08.63.31

6.4. Fin du bail commercial du restaurant

Nous avons reçu le 03 mars 2023 par lettre recommandée, un courrier de Monsieur Olivier Benoist, locataire actuel du restaurant situé 1 place du puits à Champagné-Saint-Hilaire.

Ce courrier (ci-dessous) a pour objet la rupture du bail commercial.

La prochaine échéance du bail est prévue le 30 septembre 2023, Monsieur Olivier Benoist propose de restituer les clés à cette date-là.

EIRLbenoist olivier
1plc du puits
86160 champagné

Mairie de champagné
1plc de la mairie
86160 champagné

OBJET: congé du bail commercial

Par lettre recommandée, avec avis de réception le 1/3/2023

Le locataire : La EIRL BENOIST olivier (restaurant I olivier), dont le siège social est situé à : 1 place du puits, 86160 champagné saint hilaire immatriculée au RCS 84419966100027 représentée par BENOIST olivier en sa qualité de gérant

Le bailleur: Commune de champagné saint hilaire (mairie) dont le siège social est situé à : 1 place de la mairie, 86160 Champagné saint hilaire, immatriculée sous le no d identification 218600526, représentée par BOSSEBOEUF gilles en sa qualité de maire de champagné st hilaire

Monsieur,

En ma qualité de locataire de locaux à usage de commerce, je prends attache avec vous en votre qualité de bailleur du bien désigné 1 place du puits, 86160 Champagné saint hilaire

Ce local à fait l'objet d'un contrat de bail en date du 30/09/2020. Ledit bail à été conclu pour une durée de trois années entières et consécutives pouvant être

renouveler qui à commencé à courir le 01/10/2020 pour se terminer le 30/09/2023

La prochaine échéance du bail est le 01/10/2023

Par la présente, en application de l'article L.145-4 du code du commerce, je vous donne congé pour le 30/09/2023 (trente septembre deux mille vingt trois)

Je vous propose de restituer les clefs et d'effectuer l'état des lieux de sortie au plus tard le 30/09/2023

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleurs salutations

EIRL benoist olivier
restaurant I olivier, 1 plc du puits
86160 champagné saint hilaire
siret:844199661 00027

Olivier Benoist
Olivier

6.5. Autres

Réunion pour le marché annuel le vendredi 10 mars 2023 à 16h dans la salle du conseil municipal.

7. Tour de table

M. Olivier PIN signale qu'on étudiera les devis de voirie lors du prochain conseil.

Mme Sylvie BAZILLE demande à quoi sont liés les fermetures de classe dont la presse se fait écho régulièrement : c'est le nombre d'élèves qui sont inscrits.

La séance est levée à 22h08

Ont été prises les délibérations suivantes :

N° 36/2023 : Projet éolien des Mignaudières ABO WIND

N° 37/2023 : Compte de gestion 2022 - Mairie

N° 38/2023 : Compte administratif 2022 – Mairie

N° 39/2023 : Affectation des résultats 2022 – Mairie

N° 40/2023 : Budget primitif 2023 – Mairie

N° 41/2023 : 1 route d'Anché - Fonds friche pour Maison Garnault

N° 42/2023 : Personnel communal PEC - recrutement dans le cadre d'accroissement temporaire

N° 43/2023 : Accroissement temporaire d'activité au secrétariat en 35h hebdomadaire jusqu'au 30 avril 2023

N° 44/2023 : Intramuros - Site Internet de communication

Signatures

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire	
PIN	Olivier	Secrétaire de séance	